

Nous sommes là pour vous aider!

L'Agence du revenu du Canada (ARC) veut vous aider, vous et votre nouvelle entreprise, à bien gérer votre dossier fiscal dès le départ. En évitant des erreurs fréquentes, vous pourrez ainsi être certain que vous respectez vos obligations fiscales.



Voici certaines recommandations pour vous aider tout au long de l'année :

Faites le suivi de vos dépenses

Conservez séparément vos reçus de dépenses personnelles et d'entreprise

Personnelles



Entreprise



Obtenez un reçu pour toutes vos dépenses (y compris celles payées en argent) et remettez un reçu lorsque vous vendez des biens ou des services contre un paiement en argent

Utilisez le formulaire **T2042**, État des résultats des activités d'une entreprise agricole, pour calculer vos dépenses agricoles



Assurez un suivi de vos biens amortissables

Si vous achetez ou vendez de la machinerie au cours de l'année, conservez vos reçus



Veillez consulter le **Guide T4002**, Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche, à arc.gc.ca/formulaires pour en savoir plus sur la déduction pour amortissement

Conservez vos registres d'entreprise pour une période minimale de six ans suivant la fin de la dernière année à laquelle ils se rapportent

6 ANS

Obtenez plus de renseignements

- Pensez à discuter de votre dossier fiscal avec un fiscaliste
- Gérez votre dossier fiscal plus efficacement grâce au service Mon dossier de l'ARC, en inscrivant votre entreprise à arc.gc.ca/mondossier
- Évaluez votre performance financière sur le site Web d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada à ic.gc.ca/dpf
- Apprenez-en davantage sur l'approche axée sur des campagnes auprès de l'industrie de l'ARC à arc.gc.ca/campagnesindustries



Visitez arc.gc.ca
ou téléphonez au
1-800-959-7775

